



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 décembre 2021

n° 176-21 C

Objet : RS - Approbation de la convention de prise en charge financière du transport à la demande des Bauges entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Chambéry

- date de convocation le 03 décembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Christian Gogny

Arith

Barberaz

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

James Hallay - Josette Rémy

Chambéry

Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire

Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Vincent Boulnois

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Max Joly

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de Claudine Bonilla à Jimmy Bâabâa - de Sophie Bourgade à Pierre Brun - de Isabelle Dunod à Thierry Repentin - de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Claire Plateaux à Martin Noblecourt - de Farid Rezzak à Alain Caraco - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

• conseillers excusés : 14

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Martine Lambert - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Walter Sartori - Alain Saurel - Alain Thieffrenat - Serge Tichkiewitch - Cécile Trahand - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 09 décembre 2021

délibération n° 176-21 C

objet **RS - Approbation de la convention de prise en charge financière du transport à la demande des Bauges entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Chambéry**

Alain Caraco, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le Conseil communautaire du 13 juillet 2017 a approuvé la convention de transfert de la compétence transports entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie et Grand Chambéry. Ce transfert concernait :

- 19 services de transport scolaire,
- le service de transport à la demande,
- la ligne touristique Margériaz / Chambéry.

Toutefois, afin de conduire une réflexion à l'échelle des territoires de Grand Chambéry et de Grand Lac, de même qu'un travail de mise en cohérence de l'offre de transport scolaire et régulière dans le massif des Bauges, la question de la gouvernance de la ligne S06 « Ecole – Le Châtelard – Aix-les-Bains – Chambéry » et du service de transport à la demande (TAD) des Bauges a été repoussée à 2023.

La Région, en accord avec Grand Chambéry, a renouvelé les marchés pour l'organisation de ces lignes, du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2025.

Le TAD des Bauges permet aux habitants d'effectuer le mardi et le vendredi de courts déplacements de mobilité locale. La prise en charge s'effectue soit sur un arrêt scolaire existant s'il en existe un à proximité, soit au domicile de l'utilisateur. La tarification publique est de 2 € pour un trajet simple. Les titres de transport sont uniquement vendus à bord des véhicules par le conducteur.

Ce service étant exclusivement réalisé sur le ressort territorial de Grand Chambéry, il a été convenu que le coût d'exploitation est pris en charge par Grand Chambéry.

Le marché d'exploitation du TAD des Bauges a été attribué, au Taxi du Val d'Aillon, en août 2021. Au moment de l'attribution du marché, le prix du service déclenché était de 18,18 € HT, soit 20 € TTC. Le marché prévoit une révision annuelle de prix en septembre de chaque année par application du même coefficient de révision que celui de la ligne régulière S06 « Ecole – Le Châtelard – Aix-les-Bains – Chambéry » et selon les mêmes modalités. La première révision de prix intervient donc le 1^{er} septembre 2021.

Le budget annuel de fonctionnement de ce service est d'environ 6 000 € HT.

Il est donc proposé d'approuver la convention ci-jointe, pour la prise en charge financière par Grand Chambéry du service de transport à la demande (TAD) des Bauges.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la délibération n° 264-17 C du Conseil communautaire du 13 juillet 2017 approuvant la convention de transfert de la compétence transports entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie et Grand Chambéry,

Vu l'avis de la commission mobilité du 23 novembre 2021,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la signature de la convention de prise en charge financière du transport à la demande des Bauges,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les pièces à venir.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 176-21 C

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention de prise en charge financière du transport à la demande des Bauges entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 2 - Délégation de service public 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 17 décembre 2021

Annexe(s) : CONVENTION TAD BAUGES

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211217-lmc1H26465H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26465H1

Date de transmission en Préfecture : 17 décembre 2021

Date de réception en Préfecture : 17 décembre 2021

Période d'affichage : du au